



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets



(11) Numéro de publication : **0 666 037 A1**

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(21) Numéro de dépôt : **95810022.4**

(51) Int. Cl.⁶ : **A43B 5/04, A43C 11/16**

(22) Date de dépôt : **13.01.95**

(30) Priorité : **08.02.94 CH 358/94**

(43) Date de publication de la demande :
09.08.95 Bulletin 95/32

(84) Etats contractants désignés :
DE FR IT

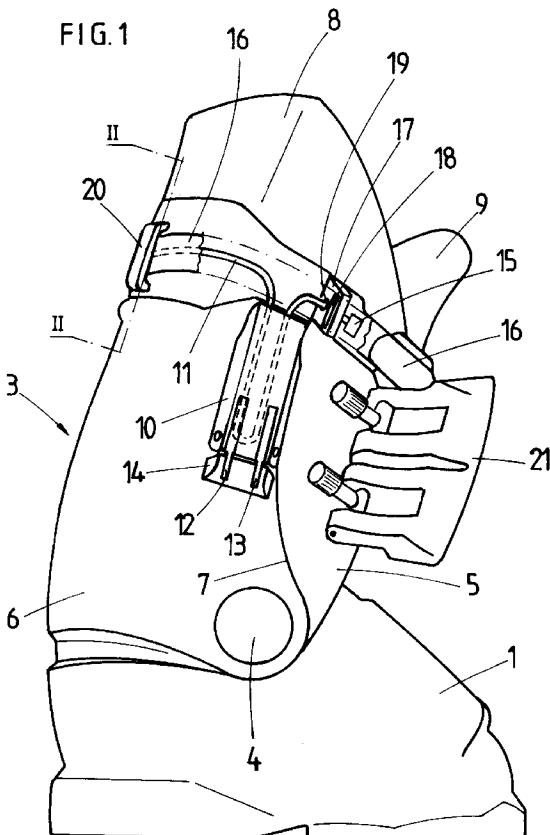
(71) Demandeur : **LANGE INTERNATIONAL S.A.**
1, rue Hans Fries
CH-1700 Fribourg (CH)

(72) Inventeur : **Bauvois, Jean**
Mas des Bernards
F-38250 Villard de Lans (FR)

(74) Mandataire : **Meylan, Robert Maurice**
c/o **BUGNION S.A.**
10, route de Florissant
Case Postale 375
CH-1211 Genève 12 - Champel (CH)

(54) **Chaussure de ski.**

(57) Chaussure de ski comprenant un bas de coque (1) et une tige constituée d'une partie antérieure (5) et d'une partie postérieure (6) articulée autour d'un axe commun (4). La tige porte sur le côté un dispositif tendeur (10) agissant sur un câble (11) pour la fermeture et le serrage de la tige. La tige est en outre équipée d'une sangle (16) entourant sa partie supérieure. Les points de fixation (15) du câble sont situés à la hauteur de la sangle qui recouvre le câble sur la plus grande partie de sa course autour de la tige.



EP 0 666 037 A1

La présente invention a pour objet une chaussure de ski à coque comprenant un bas de coque destiné à envelopper le pied et le talon et une tige articulée sur le bas de coque et constituée d'une partie antérieure et d'une partie postérieure articulées autour d'un axe commun, la tige étant munie de moyens de fermeture et de serrage constitués d'un dispositif tendeur monté sur le côté de la partie postérieure de la tige et agissant sur un câble dont les extrémités sont fixées sur les côtés de la partie antérieure de la tige, la chaussure étant en outre équipée d'une sangle entourant la partie supérieure de la tige.

Une telle chaussure est connue du brevet EP 0 407 336. Les deux parties de la tige de cette chaussure s'emboîtent l'une dans l'autre. Dans la demande de brevet EP 93810775.2 est décrite une chaussure d'un type un peu différent, dont les deux parties de la tige viennent se fermer bord à bord. La tige est fermée au moyen d'un câble et d'un levier-tendeur et la partie supérieure de la tige est munie d'une sangle passant sur le devant de la tige.

Dans de telles chaussures, le câble est apparent entre ses deux points de fixation, ce qui nuit à l'esthétique de la chaussure. Or, les chaussures de ski, comme toutes pièces d'habillement, sont également des articles de mode dont l'apparence joue un rôle important, notamment dans leur commercialisation. On le constate dans le choix des couleurs, l'utilisation de boucles d'aspect et de couleur particulière, etc. D'autre part, un câble apparent doit être pratiquement guipé ou gainé de manière à être protégé contre d'éventuels coups des carres aiguisees des skis qui pourraient en cisailler les brins.

La présente invention a essentiellement pour but de faire en sorte que le câble soit, autant que possible, non apparent.

A cet effet, la chaussure de ski selon l'invention est caractérisée en ce que les points de fixation du câble à la partie antérieure de la tige sont situés à la hauteur de la sangle, que le câble, sur la plus grande partie de sa course autour de la partie postérieure de la tige, passe à la hauteur de la sangle et qu'il est recouvert par la sangle.

Ainsi, le but visé est atteint sans utilisation de moyens additionnels. Corollairement, le câble est protégé par la sangle et il n'est plus nécessaire d'utiliser un câble gainé ou guipé.

De manière à assurer que le câble et la sangle sont toujours bien superposés, il est judicieux de guider la sangle par des passants et le câble par une gorge au dos de la tige.

Le dessin annexé représente, à titre d'exemple, une forme d'exécution de la chaussure selon l'invention.

La figure 1 représente une vue de la chaussure en position tige fermée et serrage relaxé.

La figure 2 est une vue de détail en coupe selon II-II du passage arrière de la sangle et du câble.

La figure 3 représente la même chaussure en position ouverte.

La chaussure représentée comprend un bas de coque 1 à volume variable entourant le pied et le talon et se fermant sur le pied par deux rabats non représentés. Sur le bas de coque 1 est articulée, à la hauteur des malléoles, une tige 3 dont l'articulation est matérialisée par des rivets 4. La tige 3 est constituée d'une partie antérieure 5 et d'une partie postérieure 6 toutes deux articulées en 4 et venant se fermer comme les deux parties d'une boîte sur les deux côtés de la chaussure selon deux lignes de joint 7 de manière à former un collier, la partie antérieure 5 présentant à cet effet des rabats comme décrit dans le brevet français 2 673 081. La partie antérieure 5 de la tige forme un pont à l'arrière, au-dessus du talon comme décrit dans le brevet susmentionné.

On distingue en outre le rembourrage arrière 8 solidaire de la partie postérieure 6 de la tige et la partie dépassante 9 de la languette du chausson intérieur de confort. De manière connue, les parties 8 et 9 peuvent être indépendantes pour former ensemble un chausson amovible.

Sur la partie postérieure 6 de la tige, sur le côté extérieur de la chaussure, est monté un levier-tendeur 10 agissant sur un câble 11. Le levier-tendeur 10 est du type à deux bielles 12 et 13 articulées sur un support 14. Ce levier-tendeur 10 est traversé par une boucle du câble 11 et il bascule dans le sens de la tige. Le tendeur est de type connu et ne sera pas décrit plus en détail. Les extrémités du câble sont fixées de chaque côté de la partie antérieure 5 de la tige en deux points approximativement opposés. L'un de ces points 15 est visible à la figure 1.

La chaussure est en outre équipée, de manière connue, d'une sangle 16 qui entoure le haut de la tige 3 de manière à améliorer l'appui tibial de la jambe. Cette sangle a été interrompue à la figure 1 pour permettre de voir le câble 11. Les points de fixation 15 du câble 11 sont situés à la hauteur de la sangle 16, de manière à être recouverts par cette sangle. De chaque côté, un peu en arrière des points de fixation 15, la partie antérieure 5 de la tige est munie d'oreilles 17 présentant, d'une part, une fente 18 formant passant de guidage pour la sangle 16 et, d'autre part, d'un trou circulaire 19 pour le passage du câble 11. La partie postérieure 6 de la tige présente en outre, sur sa partie dorsale, un petit pont 20 formant passant de guidage pour la sangle 16, de manière à maintenir cette sangle à la hauteur convenable sur la tige. Sous le pont 20, la partie postérieure 6 de la tige présente en outre une gorge 21 de longueur juste suffisante pour guider le câble 11 et le maintenir également à la hauteur désirée. Le câble 11 est ainsi fixé et guidé de telle sorte qu'il est recouvert par la sangle 12 sur pratiquement toute sa partie entourant la tige 3.

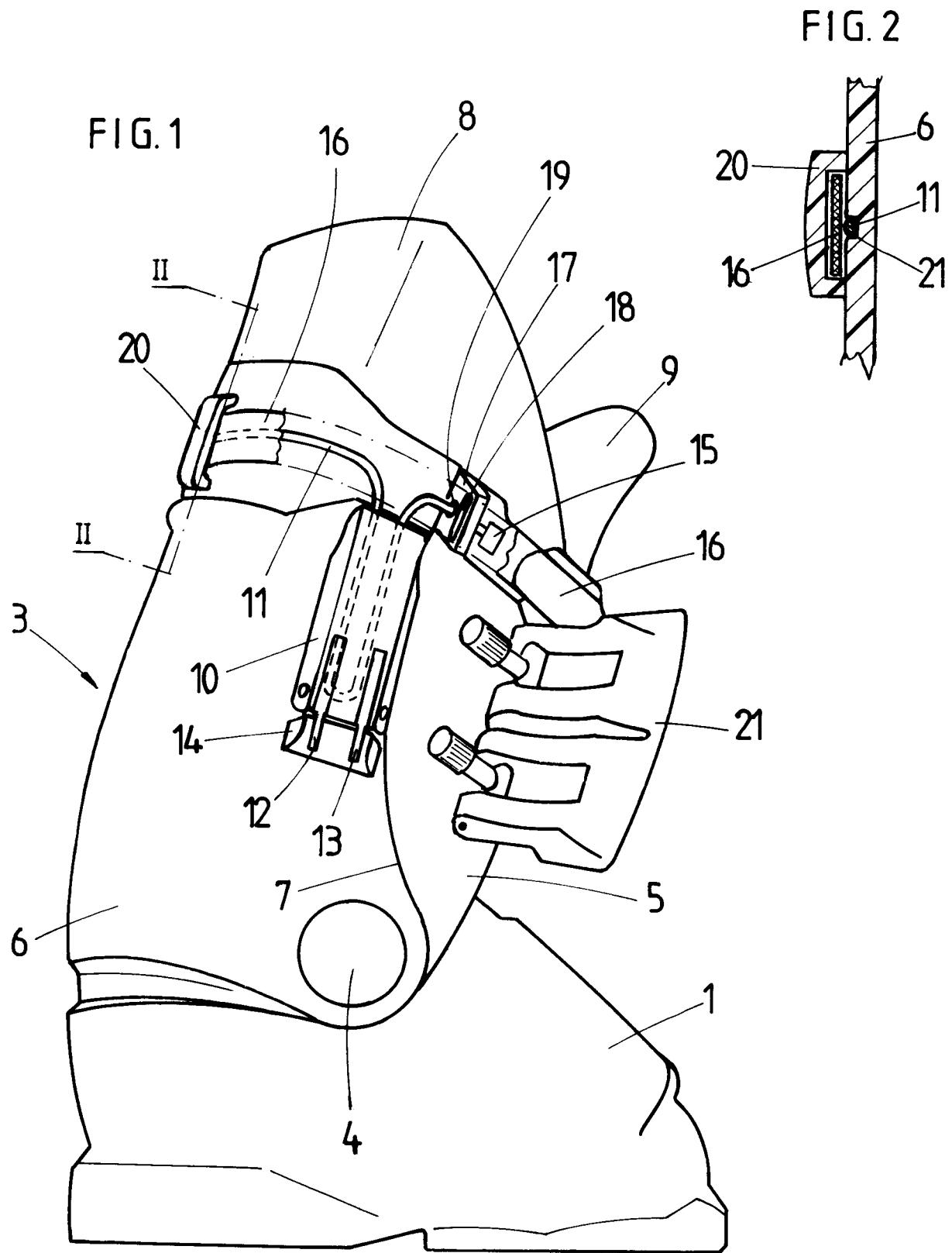
La chaussure est en outre équipée d'une double boucle 21 pour le serrage de la tige et d'une boucle

analogique, non représentée, pour le serrage du bas de coque 1.

La figure 3 représente la chaussure en position ouverte de la tige 3. On voit que dans cette position également le câble 11 est caché sur la plus grande partie de sa longueur par la sangle 16.

Revendications

1. Chaussure de ski à coque comprenant un bas de coque (1) destiné à envelopper le pied et le talon et une tige (3) articulée sur le bas de coque et constituée d'une partie antérieure (5) et d'une partie postérieure (6) articulées autour d'un axe commun (4), la tige étant munie de moyens de fermeture et de serrage constitués d'un dispositif tendeur (10) monté sur le côté de la partie postérieure de la tige et agissant sur un câble (11) dont les extrémités sont fixées sur les côtés de la partie antérieure (5) de la tige, la chaussure étant en outre équipée d'une sangle (16) entourant la partie supérieure de la tige, caractérisée en ce que les points de fixation (15) du câble à la partie antérieure de la tige sont situés à la hauteur de la sangle (16), que le câble (11), sur la plus grande partie de sa course autour de la partie postérieure de la tige, passe à la hauteur de la sangle et qu'il est recouvert par la sangle.
15
20
25
 2. Chaussure de ski selon la revendication 1, caractérisée en ce que la partie postérieure (6) de la tige présente, à l'arrière, des moyens de guidage (20, 21) du câble et de la sangle.
30
 3. Chaussure de ski selon la revendication 2, caractérisée en ce que lesdits moyens de guidage du câble sont constitués d'une gorge (21) et les moyens de guidage de la sangle d'un passant (20).
35
40
 4. Chaussure de ski selon l'une des revendications 1 à 3, caractérisée en ce que la partie antérieure de la tige présente, à proximité des points de fixation (15) du câble, des moyens de guidage (18) de la sangle.
45



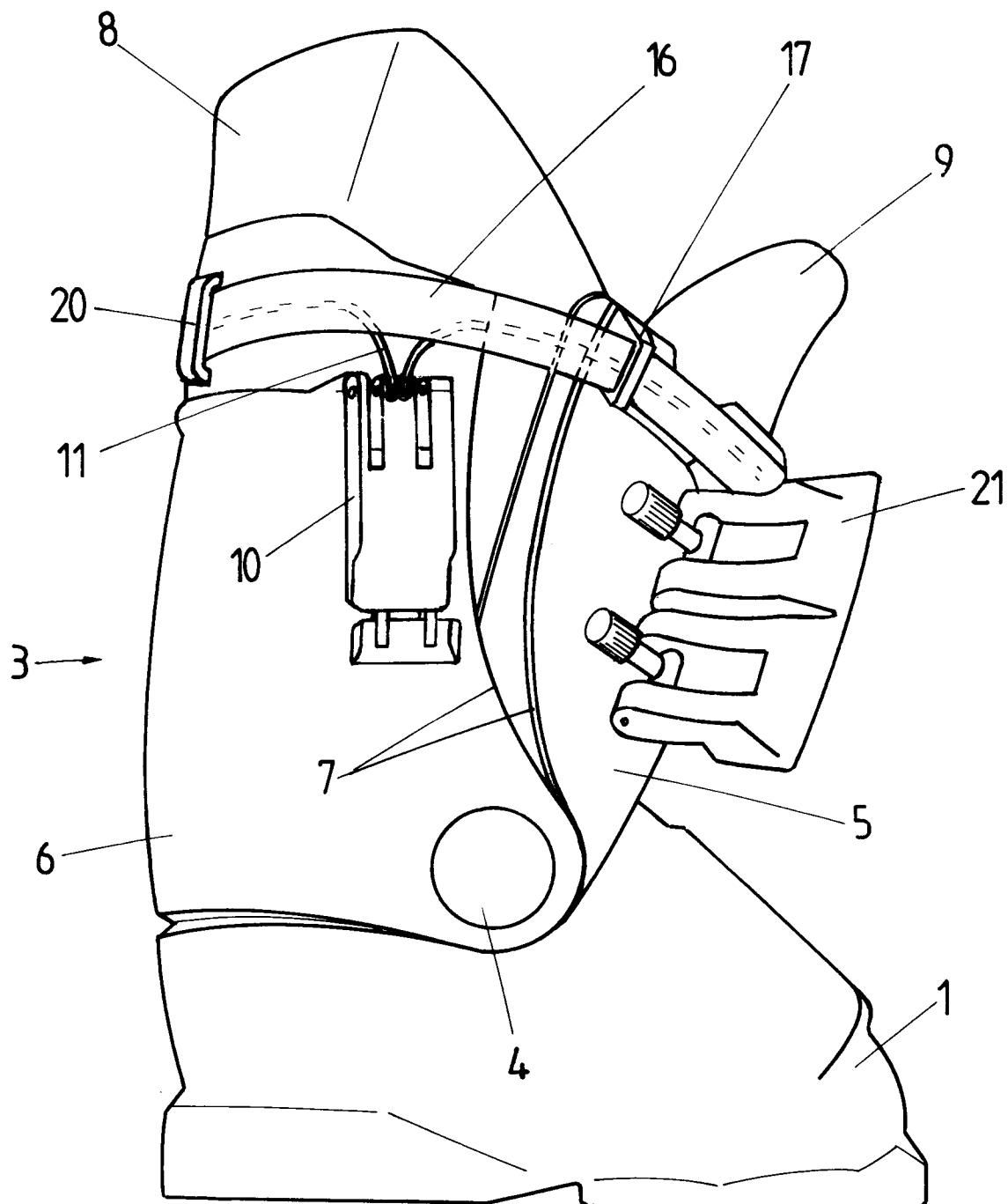


FIG. 3



Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 95 81 0022

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.6)
A	EP-A-0 414 642 (LANGE INT.) * le document en entier * ---	1	A43B5/04 A43C11/16
A	EP-A-0 492 116 (SALOMON) * le document en entier * ---	1	
A	EP-A-0 237 633 (NORDICA) * le document en entier * ---	1	
A	EP-A-0 240 967 (NORDICA) * le document en entier * ---	1	
A,D	EP-A-0 407 336 (LANGE INT.) * le document en entier * -----	1	
DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.6)			
A43B A43C			
<p>Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications</p>			
Lieu de la recherche	Date d'achèvement de la recherche	Examinateur	
LA HAYE	14 Mars 1995	Declerck, J	
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant	
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire			